

## Le Président

Trans-en-Provence, le **23 JAN. 2025**

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin  
Rhône-Méditerranée,  
Préfet de la Région Rhône-Alpes,  
Préfecture du Rhône  
69419 LYON cedex 03

Tél : 09.72.45.24.91  
N/Réf : DB/PG/BVL/CG - 2025-010

Objet : Déclaration d'intention de l'engagement du Syndicat Mixte de l'Argens dans le portage d'un Programme d'études préalables de l'Argens et des côtiers de l'Estérel (2026-2027).

*PJ : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du PAPI du 9 juillet 2024*

Monsieur le Préfet,

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pilote depuis le 9 décembre 2016 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel, d'un montant de 117 millions d'euros et qui arrive à échéance à la fin de l'année 2025. Ce programme a été avenanté à 3 reprises pour prolonger sa durée, rationaliser le nombre d'opérations de travaux et développer les actions de réduction de la vulnérabilité.

L'état d'avancement et le planning de réalisation des actions du PAPI (2016-2025) ont été exposés le 9 juillet 2024 aux membres du comité de pilotage. Le constat est le suivant :

- des opérations de travaux ont été réalisées, et certaines sont toujours en cours avec une poursuite de l'exécution de trois opérations d'envergure sous maîtrise d'ouvrage du SMA jusqu'au début de l'année 2028, soit 3 ans après la fin du PAPI.
- plusieurs études de maîtrise d'œuvre devant aboutir à des travaux, principalement en Dracénie et sur le territoire de la Basse vallée de l'Argens se termineront après la fin du PAPI.
- les démarches de réduction de la vulnérabilité engagées depuis l'année 2020 à destination des habitants et des activités économiques concernent désormais l'intégralité du territoire du PAPI et cette démarche doit être prolongée encore pendant plusieurs années.
- l'effort de sensibilisation, de formation et d'acculturation au risque a commencé et doit être renforcé conformément aux recommandations du comité d'agrément de bassin lors de la labellisation de l'avenant n°2.

En connaissance de ce bilan et de l'intérêt de poursuivre une gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, les membres du comité de pilotage ont validé, le 9 juillet 2024, l'engagement du Syndicat Mixte de l'Argens, en tant que porteur, dans l'élaboration d'un dossier de

candidature pour la labellisation d'un Programme d'études Préalable (PEP) de l'Argens et des côtiers de l'Esterel, tel que le prévoit le cahier des charges « PAPI 3 2023 ».

Ce Programme d'études préalable permettra de poursuivre le financement des actions de prévention des inondations, telles que l'information préventive, la surveillance et la prévision des crues, l'aide à la gestion de crise, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. Il s'agira aussi de réaliser et de financer des études de conception afin de préparer l'établissement d'un nouveau programme d'actions intégrant des travaux, le temps que les opérations d'envergure du PAPI (2016-2025) se terminent.

Le Programme d'études préalable sera préparé en collaboration avec les huit Etablissements de coopérations intercommunales qui adhèrent au SMA et une concertation sera menée avec les sept commissions territoriales statutaires de notre territoire. Les parties prenantes, dont les partenaires techniques seront également associées à la construction du programme d'actions.

Cette élaboration se déroulera jusqu'en juillet 2025, date prévisionnelle de dépôt du dossier de candidature du Programme d'études préalable.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'examen de cette déclaration d'intention et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

**Didier BREMOND**

